

Aide à l'acquisition de véhicules propres : précision sur le montant accordé

Les personnes et entreprises qui acquièrent ou prennent en location (contrat avec option d'achat ou pour une durée d'au moins deux ans) un véhicule propre peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide financière attribuée par le fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres.

Sont concernées les voitures particulières et camionnettes dont le taux d'émission de dioxyde de carbone n'excède pas 125 grammes par kilomètre. L'aide financière est comprise entre 100 et 5 000 euros.

Un texte précise le montant de l'aide accordée en 2010 et 2011 pour les véhicules émettant entre 95 et 115 grammes de dioxyde de carbone par kilomètre.

Source : décret n°2010-447 du 3 mai 2010, Journal officiel du 5 mai 2010, p.8065

Report de la date limite de dépôt de la déclaration commune de revenu

La déclaration commune de revenus des professions indépendantes non agricoles (DCR) permet d'établir la base de calcul de toutes les cotisations obligatoires dues au titre de la couverture sociale des indépendants au titre de 2009, ainsi que la base de calcul de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

La date limite de dépôt de cette déclaration est reportée au 4 mai 2010 (au lieu du 1er mai 2010) pour les déclarations papier et au 27 mai 2010 (au lieu du 15 mai 2010) pour les déclarations dématérialisées. A noter que la suppression de la DCR est prévue pour le 1er janvier 2011.

Source : communiqué de presse du 29 avril 2010, ministère du Budget

Contribution économique territoriale : report de date des déclarations

Christine LAGARDE, ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et François BAROIN, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, annoncent que les déclarations suivantes, devant être souscrites avant le mardi 4 mai pour l'année 2010, sont reportées à titre exceptionnel au 15 juin 2010 pour :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE),
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER),
- la cotisation sur la valeur ajoutée et des effectifs salariés (CVAE).

Pour la déclaration par internet de cette dernière cotisation, la date limite du 19 mai est reportée au 30 juin 2010.

Source : Communiqué du 16 avril 2010, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Nouvelle extension de l'expérimentation du contrat de transition professionnelle

L'expérimentation du contrat de transition professionnelle a été étendue aux procédures de licenciement pour motif économique engagées entre le 1er mai et le 1er décembre 2010 dans le bassin d'emploi de Fumel. Ce contrat peut également être proposé aux personnes ayant adhéré à une convention de reclassement personnalisé à compter du 20 février 2010. Un arrêté précise la délimitation de ce bassin d'emploi.

Source : décret n°2010-504 et arrêté du 17 mai 2010, Journal officiel du 19 mai 2010, p. 9 215 et 9 217

Un site d'information sur l'EIRL (Entreprise individuelle à responsabilité limitée)

Le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et l'Ordre des experts-comptables ont ouvert un site d'information sur l'EIRL (Entreprise individuelle à responsabilité limitée) nouveau statut pour les entrepreneurs individuels, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2011. Il précise l'objectif de ce statut, ses spécificités... Il permet également de retrouver les textes et discours officiels.

<http://www.infoeirl.fr>